

370

DA30.8

Projet de modification de la limite  
du parc national du Mont-Orford

6213-01-007

2008 -06- 0 6 <sup>11:32</sup>  
heure-minute

15 281 594

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC  
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Greffe de  
Montréal

NO : SAI-M-129654-0703

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC** (agissant pour la MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS)  
300, boulevard Jean-Lesage, 1.03  
Québec (Québec) G1K 8K6

NO : 6 2006 68015 (CQ-2006-000490)

Expropriant

c.

**LES FRÈRES GREIF CANADA INC.**  
4219, Park Street, Box 27  
Niagara Falls (Ontario) L2E 6S8

Expropriée

-----  
**AVIS DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ**  
(Art. 53.1 de la Loi sur l'expropriation)  
-----

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC** (agissant pour la MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS) déclare que :

1. Le 7 juin 2007 un avis d'expropriation, dûment signifié, a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke sous le numéro 14 308 247 afin d'acquérir les immeubles ci-après désignés selon la description préparée par l'arpenteur-géomètre Pierre Bernier.

**PARCELLE 28 - Immeuble à acquérir**

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (4 077 298) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 3 973,7 mètres carrés

**PARCELLE no 27 - Immeuble à acquérir**

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (4 077 299) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 6 421,1 mètres carrés.

Ces lots étaient anciennement connus comme étant le lot deux millions cinq cent soixante quatorze mille quatre cent quatre vingt huit (2 574 488) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton d'une superficie de 10 394,8 mètres carrés.

**PARCELLE 24 - Immeuble à acquérir**

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cent quatre (4 077 304) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie 78 347,1 mètres carrés

**PARCELLE 23 - Immeuble à acquérir**

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cent cinq (4 077 305) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 584 657,8 mètres carrés

Ces lots étaient anciennement connus comme étant le lot deux millions cinq cent soixante quatorze mille cinq cent onze (2 574 511) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton d'une superficie de 663 004,9 mètres carrés.

**PARCELLE 25 - Immeuble à acquérir**

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cent deux (4 077 302) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 60 564,4 mètres carrés

**PARCELLE 22 - Immeuble à acquérir**

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cent trois (4 077 303) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 535 066,5 mètres carrés

Ces lots étaient anciennement connus comment étant le lot trois millions cinq cent quatre vingt douze mille six cent cinquante (3 592 650) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton d'une superficie de 595 630,9 mètres carrés.

**PARCELLE 26 - Immeuble à acquérir**

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cents (4 077 300) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie 45 662,2 mètres carrés

**PARCELLE 21 - Immeuble à acquérir**

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cent un (4 077 301) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 520 655,3 mètres carrés.

Ces lots étaient anciennement connus comme étant le lot trois millions cinq cent quatre vingt douze mille six cent cinquante et un (3 592 651) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton, d'une superficie de 566 317,5 mètres carrés.

**PARCELLE No 11 – Immeuble à acquérir**

Le lot deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-onze (2 574 191) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 815 463 mètres carrés

**PARCELLE No 13 – Immeuble à acquérir**

Le lot deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-douze (2 574 192) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 761 894,6 mètres carrés

**PARCELLE No 15 – Immeuble à acquérir**

Le lot deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-treize (2 574 193) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 732 760,5 mètres carrés

**PARCELLE No 16 – Immeuble à acquérir**

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-cinq (3 695 345) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 587 061,9 mètres carrés

**PARCELLE No 17 – Immeuble à acquérir**

Le lot trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille deux cent soixante-cinq (3 577 265) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 851 898,6 mètres carrés

**PARCELLE No 1 – Immeuble à acquérir**

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-six (3 695 326) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de Racine.

Superficie : 923 405,9 mètres carrés

**PARCELLE No 18 – Immeuble à acquérir**

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-quatre (3 695 344) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 675 428,7 mètres carrés

**PARCELLE No 19 – Immeuble à acquérir**

Le lot trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent trente-trois (3 577 833) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 923 608,8 mètres carrés

**PARCELLE No 20 – Immeuble à acquérir**

Le lot trois millions cinq cent soixante-quinze mille sept cent soixante-trois (3 575 763) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 687 839 mètres carrés

**PARCELLE No 2 – Immeuble à acquérir**

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-cinq (3 695 325) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de Racine.

Superficie : 680 250,7 mètres carrés

**PARCELLE No 3 – Immeuble à acquérir**

Le lot trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante (3 577 460) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de Racine.

Superficie : 699 006,8 mètres carrés

**PARCELLE No 4 – Immeuble à acquérir**

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-quatre (3 695 324) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité du Canton d'Orford.

Superficie : 985 613,9 mètres carré

**PARCELLE No 5 – Immeuble à acquérir**

Le lot trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent dix-sept (3 577 417) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité du Canton d'Orford.

Superficie : 318 078,8 mètres carrés

2. L'offre de l'expropriant faite en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'expropriation est au montant de 2 679 650 \$ et, conformément à la loi, une somme de 2 679 650 \$ vous a été versée à titre d'indemnité provisionnelle.

3. L'expropriant vous avise de son intention de publier le présent avis de transfert de propriété, afin de devenir propriétaire de ces immeubles expropriés à compter de la date de son inscription.

4. L'expropriant vous avise également de son intention de prendre possession de ces immeubles le 5 juillet 2008, date à laquelle vous devrez avoir libéré les lieux.

5. L'expropriant vous demande de prendre connaissance du texte suivant contenu à l'Annexe II de la Loi sur l'expropriation :

**"ANNEXE II**

1. Ce document indique que l'expropriant entend devenir propriétaire du bien visé par l'expropriation et en prendre possession à la date qui y est indiquée.

2. Vous devez libérer les lieux pour cette date.

3. Si vous avez des motifs graves à faire valoir pour retarder la date de prise de possession, vous avez 15 jours à compter de la date de la réception

de ce document pour présenter, personnellement ou par avocat, une requête à la Cour supérieure.

4. La Cour supérieure pourra retarder la prise de possession pour une période maximale de six mois s'il n'y a pas pour l'expropriant une urgence de nature telle que tout retard dans la prise de possession entraîne pour lui un préjudice sérieux.

5. La Cour supérieure, si elle fait droit à votre demande, fixera le loyer que vous devrez payer durant la période d'extension."

POUR CES MOTIFS, l'expropriant demande à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière précitée d'inscrire le présent avis transférant à l'expropriant la propriété des immeubles désignés au paragraphe 1 du présent avis.

**DÉCLARATION PRÉVUE PAR L'ARTICLE 9 DE LA "LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES" (L.R.Q. c. D-15.1).**

a) La cédante est Les Frères Greif Canada Inc. ;

Le cessionnaire est **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC** agissant par son ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

b) L'avis d'expropriation a été signifié à la cédante au 4219, Park Street, Box 27 Niagara Falls (Ontario) L2E 6S8 ;

c) Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a son bureau principal, aux fins des présentes, au 700, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5H1;

d) Les immeubles sont situés dans les municipalités de Racine, Canton d'Orford et Saint-Denis-de-Brompton;

e) Le montant de la contrepartie versé à l'expropriée pour les fins du transfert de propriété en vertu de la Loi sur l'expropriation, est de 2 679 650 \$ ;

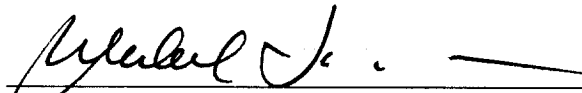
e.1) Le montant constituant la base d'une imposition du droit de mutation est de 2 639 862 \$ ;

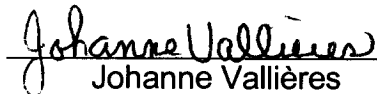
f) Le montant du droit de mutation est de 38 097,93 \$ ;


g) Le cessionnaire bénéficie de l'exonération du paiement du droit de mutation, en application du paragraphe a) de l'article 17 de la loi.

h) L'expropriant déclare qu'en date des présentes, il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés par l'article 1.0.1 de ladite loi.

QUÉBEC, le 30 mai 2008

  
Michel Leclerc, avocat  
CHAMBERLAND, GAGNON (JUSTICE – QUÉBEC)  
PROCUREUR DE L'EXPROPRIANT

  
Johanne Vallières

  
France Turmel

AFFIDAVIT

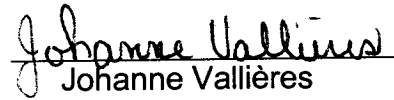
Je, soussignée Johanne Vallières, fonctionnaire, domiciliée aux fins des présentes au 300, boulevard Jean-Lesage, 1.03, Québec (Québec) G1K 8K6, district de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'étais présente et j'ai vu le procureur de l'expropriant, mentionné dans l'avis de transfert de propriété ci-joint, le signer;

2. Cet avis a été signé par M<sup>e</sup> Michel Leclerc, avocat, le 30 mai 2008 en ma présence et en la présence de France Turmel l'autre témoin qui y a concouru;

3. Je connais M<sup>e</sup> Michel Leclerc, avocat.

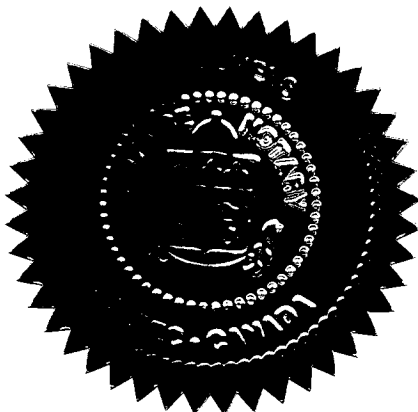
EN FOI DE QUOI, je signe

  
Johanne Vallières

Assermentée devant moi, à Québec, le 30 mai 2008

  
Jocelyne Plante  
Commissaire à l'assermentation (N<sup>o</sup> 90,634)





L'AN DEUX MILLE HUIT, le vingt-deux avril.

Devant Me Luc Demers, notaire à Sherbrooke, province de Québec.

**COMPARAÎT:**

**GREIF BROS CANADA INC. / LES FRÈRES GREIF CANADA INC.**, corporation dûment constituée suivant la *Loi sur les sociétés par actions (régime fédéral)*, autrefois connue sous le nom de « International Cooperage Company of Canada Limited », (le certificat de continuation a été émis le 28 octobre 1980), ayant son siège social au 4219, Park Street, Niagara Falls (Ontario) L2E 6S8, Canada, ici agissant et représentée par Michael J. Gasser, président, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil d'administration en date du 18 avril 2008, lui-même représenté par John Hampson, dûment autorisé aux termes d'une procuration signée au Delaware, Ohio, U.S.A., le 18 avril 2008. Copies desdites résolution et procuration demeurent annexées à l'original des présentes en conformité avec la *Loi sur le notariat*.

Ci-après appelée : "Le comparant";

LEQUEL, pour les fins de cette quittance partielle, expose ce qui suit:

1. **AVIS D'EXPROPRIATION**

Les immeubles ci-après désignés aux paragraphes 2.1 et 2.3 sont affectés d'une expropriation par la Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec, tel qu'il appert d'un avis d'expropriation dont copie a été inscrite au registre foncier de la circonscription foncière de Sherbrooke, le 7 juin 2007, sous le numéro 14 308 247.

2. **DÉSIGNATIONS**

2.1 **Emprise – Partie 1**

**PARCELLE N° 11 – Immeuble à acquérir**

Le lot **deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-onze (2 574 191)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 815 463 mètres carrés

PARCELLE N°13 – Immeuble à acquérir

Le lot **deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-douze (2 574 192)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 761 894,6 mètres carrés

PARCELLE N°15 – Immeuble à acquérir

Le lot **deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-treize (2 574 193)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 732 760,5 mètres carrés

PARCELLE N°20 – Immeuble à acquérir

Le lot **trois millions cinq cent soixante-quinze mille sept cent soixante-trois (3 575 763)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 687 839 mètres carrés

PARCELLE N°17 – Immeuble à acquérir

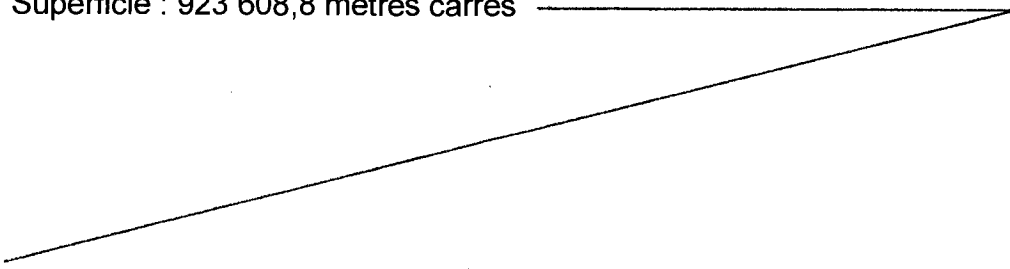
Le lot **trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille deux cent soixante-cinq (3 577 265)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 851 898,6 mètres carrés

PARCELLE N°19 – Immeuble à acquérir

Le lot **trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent trente-trois (3 577 833)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 923 608,8 mètres carrés



PARCELLE N°18 – Immeuble à acquérir

Le lot **trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-quatre (3 695 344)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 675 428,7 mètres carrés

PARCELLE N°16 – Immeuble à acquérir

Le lot **trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-cinq (3 695 345)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 587 061,9 mètres carrés

PARCELLE N°1 – Immeuble à acquérir

Le lot **trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-six (3 695 326)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de Racine.

Superficie : 923 405,9 mètres carrés

PARCELLE N°2 – Immeuble à acquérir

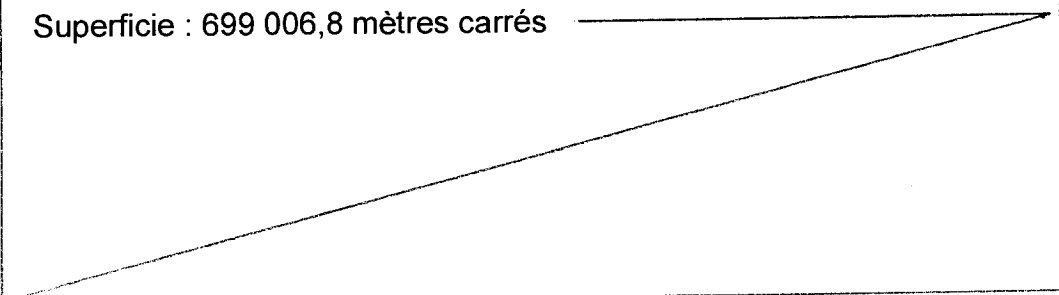
Le lot **trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-cinq (3 695 325)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de Racine.

Superficie : 680 250,7 mètres carrés

PARCELLE N°3 – Immeuble à acquérir

Le lot **trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante (3 577 460)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de Racine.

Superficie : 699 006,8 mètres carrés



PARCELLE N°4 – Immeuble à acquérir

Le lot **trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-quatre (3 695 324)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité du Canton d'Orford.

Superficie : 985 613,9 mètres carrés

PARCELLE N°5 – Immeuble à acquérir

Le lot **trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent dix-sept (3 577 417)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité du Canton d'Orford.

Superficie : 318 078,8 mètres carrés

**2.2 Plan**

Pour les immeubles ci-dessus décrits au paragraphe 2.1, le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, le 2 mai 2007 et conservé aux archives du Bureau de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 0502-0266-02 f1 B/1, dont une copie est annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le comparant en présence du notaire.

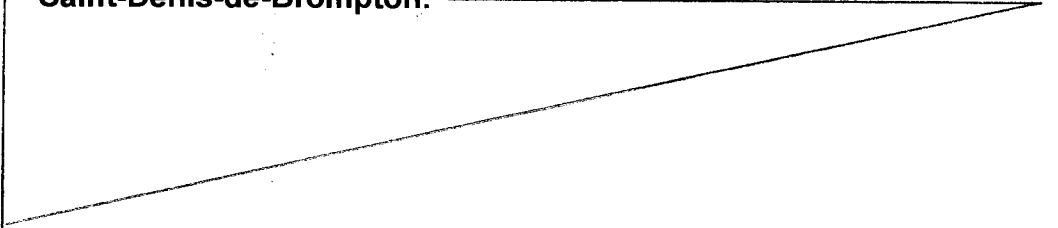
**2.3 Emprise – Partie 2**

PARCELLE N°21 ET N° 26 - Immeubles à acquérir

Le lot **trois millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent cinquante et un (3 592 651)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 566 317,5 mètres carrés

L'immeuble ci-dessus décrit est maintenant connu comme étant les lots 4 077 301 (*parcelle N°21*) ayant une superficie de 520 655,3 m.c. et 4 077 300 (*parcelle N°26*) ayant une superficie de 45 662,2 m.c., du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.



PARCELLE N°22 ET N°25 – Immeubles à acquérir

Le lot **trois millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent cinquante (3 592 650)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 595 630,9 mètres carrés

L'immeuble ci-dessus décrit est maintenant connu comme étant les lots **4 077 303 (parcelle N°22)** ayant une superficie de **535 066,5 m.c.** et **4 077 302 (parcelle N°25)** ayant une superficie de **60 564,4 m.c.**, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de **Saint-Denis-de-Brompton**.

PARCELLE N°23 et N°24 – Immeubles à acquérir

Le lot **deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cinq cent onze (2 574 511)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 663 004,9 mètres carrés

L'immeuble ci-dessus décrit est maintenant connu comme étant les lots **4 077 305 (parcelle N°23)** ayant une superficie de **584 657,8 m.c.** et **4 077 304 (parcelle N°24)** ayant une superficie de **78 347,1 m.c.**, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de **Saint-Denis-de-Brompton**.

PARCELLE N°28 et N°27 – Immeubles à acquérir

Le lot **deux millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit (2 574 488)** du **Cadastre du Québec**, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 10 394,8 mètres carrés

L'immeuble ci-dessus décrit est maintenant connu comme étant les lots **4 077 298 (parcelle N°28)** ayant une superficie de **3 973,7 m.c.** et **4 077 299 (parcelle N°27)** ayant une superficie **6421,1 m.c.**, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de **Sherbrooke**, de la municipalité de la Paroisse de **Saint-Denis-de-Brompton**.

## 2.4 Plan

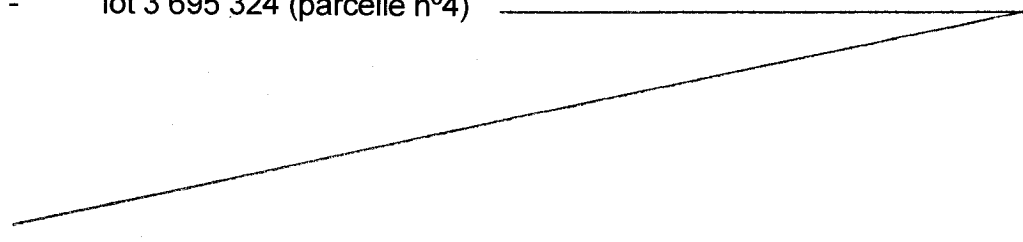
Pour les immeubles ci-dessus décrits au paragraphe 2.3, le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 2007 et conservé aux archives du Bureau de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 0502-0266-02 f1 C/1, dont une copie est annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le comparant en présence du notaire.

## 3. TITRE

3.1 **Titre:** Le comparant déclare qu'il est propriétaire des terrains ci-dessous mentionnés aux termes de l'acte de vente inscrit au registre foncier de la circonscription foncière de Sherbrooke, le 13 juillet 1942, sous le numéro 43 054 :

- lot 2 574 191 (parcelle n°11)
- lot 2 574 192 (parcelle n°13)
- lot 2 574 193 (parcelle n°15)
- lot 3 575 763 (parcelle n°20)
- lot 3 577 265 (parcelle n°17)
- lot 3 577 833 (parcelle n°19)
- lot 3 695 344 (parcelle n°18)
- lot 3 695 345 (parcelle n°16)
- lot 3 695 326 (parcelle n°1)
- lot 4 077 301 (parcelle n°21)
- lot 4 077 303 (parcelle n°22)
- lot 4 077 305 (parcelle n°23)
- lot 4 077 298 (parcelle n°28)
- lot 4 077 299 (parcelle n°27)
- lot 4 077 300 (parcelle n°26)
- lot 4 077 302 (parcelle n°25)
- lot 4 077 304 (parcelle n°24)

3.2 **Titre:** Le comparant déclare qu'il est propriétaire des terrains ci-dessous mentionnés aux termes de l'acte de vente inscrit au registre foncier de la circonscription foncière de Sherbrooke, le 13 juillet 1942, sous le numéro 43 054 et aux termes du procès-verbal de bornage inscrit au registre foncier de la circonscription foncière de Sherbrooke, le 1er septembre 1970, sous le numéro 170 140 :

- lot 3 695 325 (parcelle n°2)
  - lot 3 577 460 (parcelle n°3)
  - lot 3 695 324 (parcelle n°4)
- 

3.3 **Titre:** Le comparant déclare qu'il est propriétaire du terrain ci-dessous mentionné aux termes de l'acte d'échange inscrit au registre foncier de la circonscription foncière de Sherbrooke, le 29 avril 1994 sous le numéro 436 647 :

- lot 3 577 417 (parcelle n°5)

3.4 **Droit à indemnité:** Le comparant déclare ne pas avoir transporté ou autrement aliéné le droit à l'indemnité découlant de cette expropriation et que cette indemnité n'a fait l'objet d'aucune saisie.

4. **QUITTANCE**

Le comparant reconnaît avoir reçu ce jour du gouvernement du Québec la somme de **deux millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante dollars (2 679 650,00 \$)** à titre d'indemnité provisionnelle pour les expropriations précitées, **DONT QUITTANCE POUR AUTANT.**

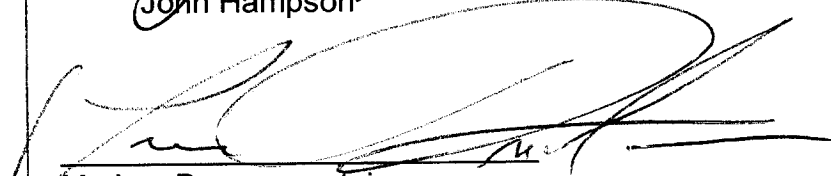
Cette quittance est donnée sous réserve des recours, tant du comparant que du gouvernement, pour faire déterminer le montant total de l'indemnité.

DONT ACTE à Sherbrooke, sous le numéro neuf mille trois cent quarante-six (9346)-----  
des minutes du notaire soussigné.

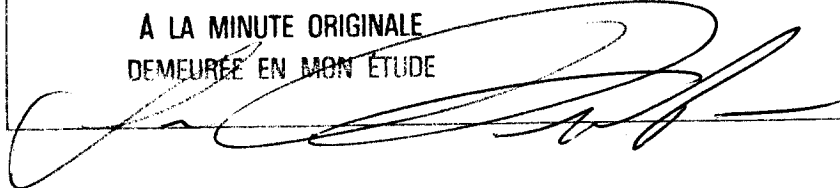
LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

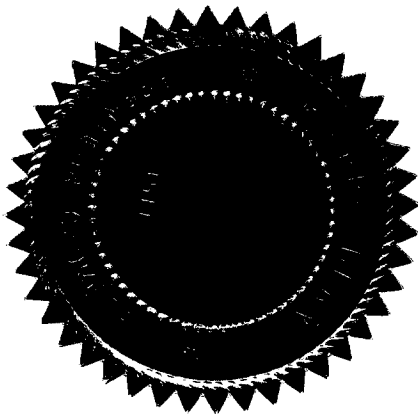
**GREIF BROS CANADA INC. /  
LES FRÈRES GREIF CANADA INC.**

par :   
John Hampson

  
Me Luc Demers, notaire

**COPIE CONFORME**  
A LA MINUTE ORIGINALE  
DEMEURÉE EN MON ÉTUDE





PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ : MEMPHRÉMAGOG  
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE : ORFORD  
PROJET : PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

PLAN N° : 0502-0266-02, f1C/1  
DOSSIER : 6-2006-68015

PARCELLE N° 21 – Immeuble à acquérir

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cent un (4 077 301) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 520 655,3 mètres carrés

PARCELLE N° 22 – Immeuble à acquérir

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cent trois (4 077 303) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 535 066,5 mètres carrés

PARCELLE N° 23 – Immeuble à acquérir

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cent cinq (4 077 305) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 584 657,8 mètres carrés

PARCELLE N° 28 – Immeuble <sup>à acquérir</sup> ~~sujet à désistement~~

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (4 077 298) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 3 973,7 mètres carrés

PARCELLE N° 27 – Immeuble <sup>à acquérir</sup> ~~sujet à désistement~~

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (4 077 299) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 6 421,1 mètres carrés

PARCELLE N° 26 – Immeuble <sup>à acquérir</sup> ~~sujet à désistement~~

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cents (4 077 300) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 45 662,2 mètres carrés

*a acquiescer*  
PARCELLE N° 25 – Immeuble ~~sujet à désistement~~

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cent deux (4 077 302) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 60 564,4 mètres carrés

*a acquiescer*  
PARCELLE N° 24 – Immeuble ~~sujet à désistement~~

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille trois cent quatre (4 077 304) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 78 347,1 mètres carrés

Les lots précités correspondent aux anciens lots suivants du cadastre du Québec : 4 077 301 (parcelle 21) et 4 077 300 (parcelle 26) correspondent à l'ancien lot 3 592 651 (parcelle 10 du feuillet 1B/1); 4 077 303 (parcelle 22) et 4 077 302 (parcelle 25) correspondent à l'ancien lot 3 592 650 (parcelle 12 du feuillet 1B/1); 4 077 305 (parcelle 23) et 4 077 304 (parcelle 24) correspondent à l'ancien lot 2 574 511 (parcelle 14 du feuillet 1B/1); 4 077 299 (parcelle 27) et 4 077 298 (parcelle 28) correspondent à l'ancien lot 2 574 488 (parcelle 9 du feuillet 1B/1).

Les anciens lots cités font référence au feuillet 1B/1 du plan 0502-0266-02 préparé par le soussigné, le 2 mai 2007 sous le numéro 1786 de ses minutes. Ces lots ont fait l'objet d'un avis d'expropriation publié sous le numéro 14 308 247 au bureau de la publicité des droits de Sherbrooke.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 2007 et conservé au greffe du Bureau de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 0502-0266-02, f1C/1.

Fait et préparé à Québec, le 15 novembre 2007 sous le numéro 1802 de mes minutes.

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL**  
*Pierre Bernier*  
-----  
Pierre Bernier  
Arpenteur-Géomètre  
Québec, le 21 novembre 2007

*Pierre Bernier*  
-----  
Pierre Bernier  
Arpenteur-géomètre

Reconnu véritable, signé par le mandataire en présence du notaire soussigné et annexé au no. *9346*.....de ses minutes.

Certifiée vraie copie

*J. Hampton*  
*[Signature]*

**PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**


**PLAN**

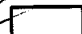
**D'ACQUISITION**

Cadastre : du Québec  
Municipalité : Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton  
MRC : Memphrémagog  
Circ. foncière : Sherbrooke  
Région administrative : Estrie

Légende :

*à acquies*

 Immeuble sujet à désistement (I.S.D.)

 Immeuble à acquérir (I.A.)

Dossier : 0502-0266-00-6400

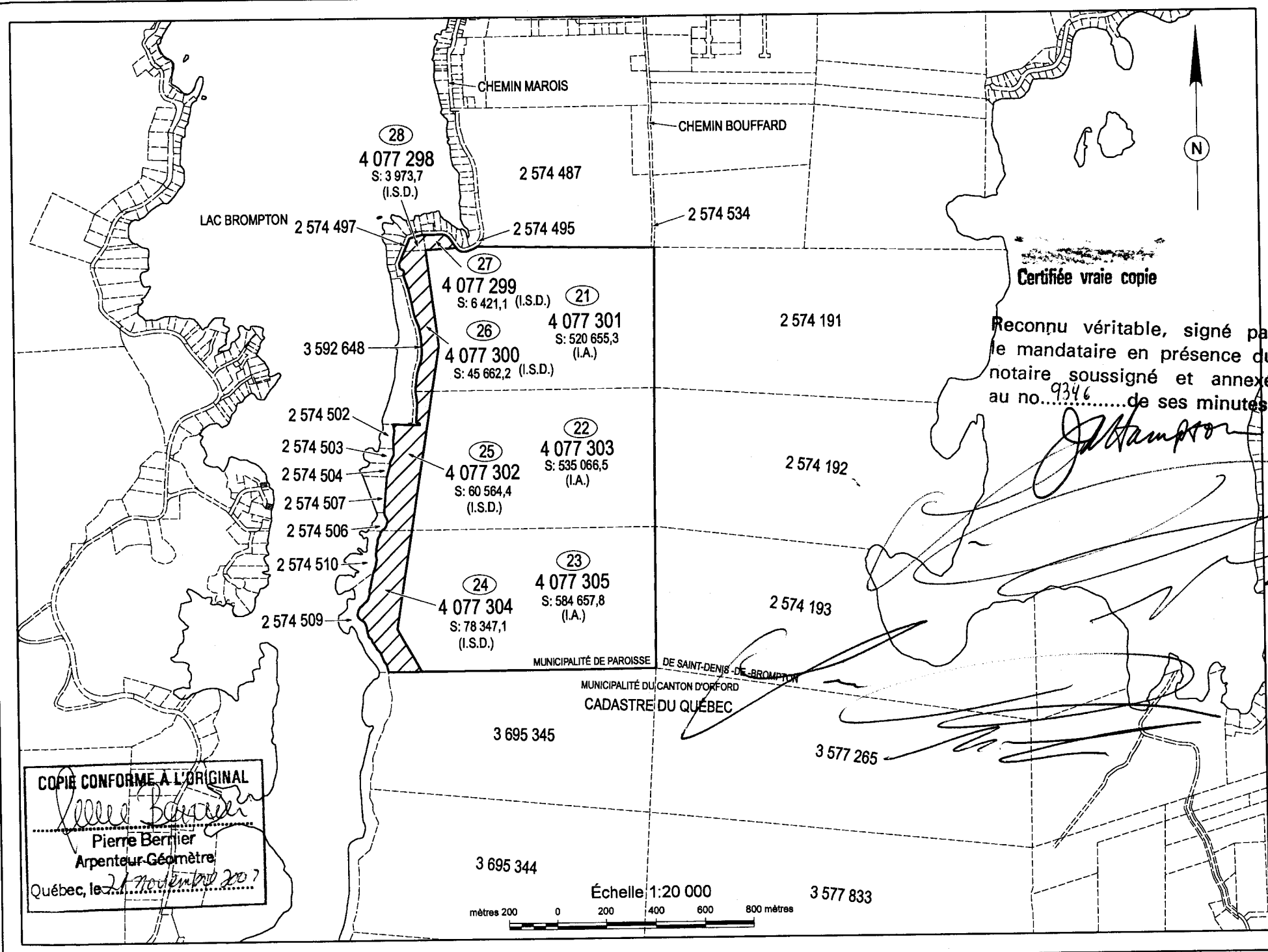
Plan no. : 0502-0266-02 1C  
1

Québec, le 15 novembre 2007

Par : Original Signé  
Pierre Bernier  
Arpenteur-géomètre

Minute : 1802 Matricule : 1511

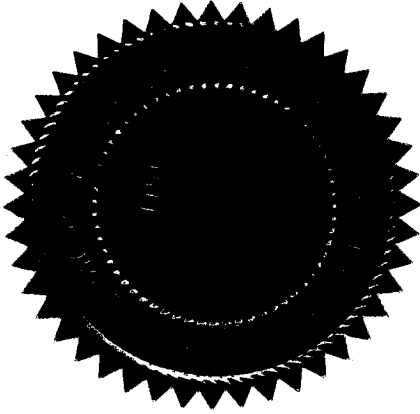
L'original de ce document est déposé au greffe du Bureau de l'arpenteur général du Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.



**COPIE CONFORME A L'ORIGINAL**

*Pierre Bernier*

Pierre Bernier  
Arpenteur-Géomètre  
Québec, le 15 novembre 2007



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ : LE VAL-SAINT-FRANÇOIS ET  
MEMPHRÉMAGOG  
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES : JOHNSON ET ORFORD  
PROJET : PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

PLAN N° : 0502-0266-02 f1B1  
DOSSIER : 6-2006-68015

PARCELLE N° 11 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-onze (2 574 191) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 815 463 mètres carrés

PARCELLE N° 13 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-douze (2 574 192) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 761 894,6 mètres carrés

PARCELLE N° 15 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-treize (2 574 193) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 732 760,5 mètres carrés

PARCELLE N° 9 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit (2 574 488) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 10 394,8 mètres carrés

PARCELLE N° 14 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions cinq cent soixante-quatorze mille cinq cent onze (2 574 511) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 663 004,9 mètres carrés

PARCELLE N° 12 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent cinquante (3 592 650) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 595 630,9 mètres carrés

PARCELLE N° 10 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent cinquante et un (3 592 651) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 566 317,5 mètres carrés

PARCELLE N° 20 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions cinq cent soixante-quinze mille sept cent soixante-trois (3 575 763) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 687 839 mètres carrés

PARCELLE N° 17 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille deux cent soixante-cinq (3 577 265) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 851 898,6 mètres carrés

PARCELLE N° 19 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent trente-trois (3 577 833) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 923 608,8 mètres carrés

PARCELLE N° 18 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-quatre (3 695 344) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 675 428,7 mètres carrés

PARCELLE N° 16 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-cinq (3 695 345) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 587 061,9 mètres carrés

PARCELLE N° 1 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-six (3 695 326) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de Racine.

Superficie : 923 405,9 mètres carrés

PARCELLE N° 2 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-cinq (3 695 325) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de Racine.

Superficie : 680 250,7 mètres carrés

PARCELLE N° 3 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante (3 577 460) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité de Racine.

Superficie : 699 006,8 mètres carrés

PARCELLE N° 4 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-quatre (3 695 324) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité du Canton d'Orford.

Superficie : 985 613,9 mètres carrés

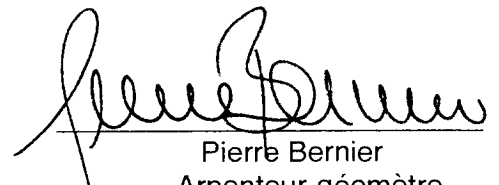
PARCELLE N° 5 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent dix-sept (3 577 417) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Sherbrooke, de la municipalité du Canton d'Orford.

Superficie : 318 078,8 mètres carrés

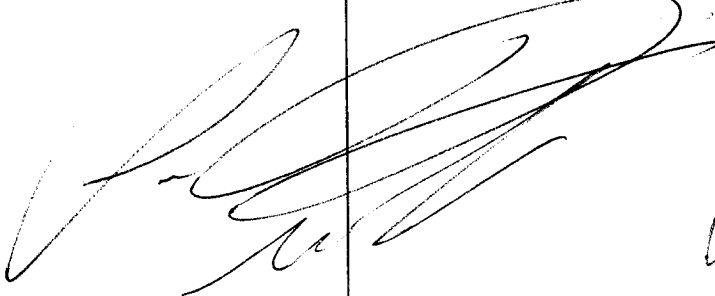
Le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, le 2 mai 2007 et conservé aux archives du Bureau de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 0502-0266-02 f1B/1.

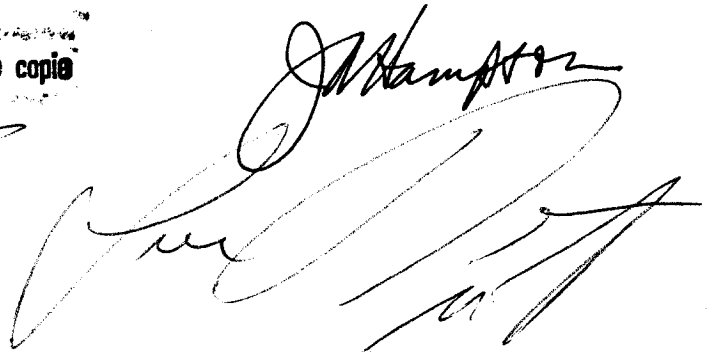
Fait et préparé à Québec, le 2 mai 2007 sous le numéro 1786 de mes minutes.

  
Pierre Bernier  
Arpenteur-géomètre

Reconnu véritable, signé par le mandataire en présence du notaire soussigné et annexé au no. 9346.....de ses minutes.

Certifiée vraie copie





ME(S): MICHEL LECLERC  
 ND: CQ-2006-000490 VD: 6 2006 68015  
 TELEPHONE: 418-649-3524  
 CANADA  
 PROVINCE OF QUÉBEC  
 DISTRICT OF SAINT-FRANÇOIS  
 TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC  
 SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES  
 NO: SAI-M-129654-0703

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (agissant pour le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS)**

**Expropriant**

c.

**LES FRÈRES GREIF CANADA INC.**

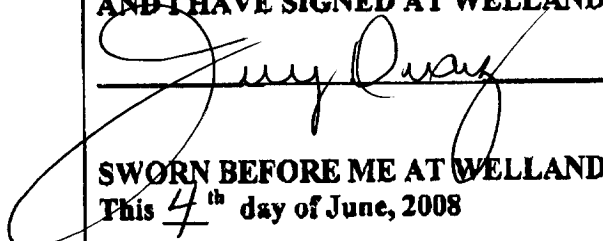
**Expropriée**

**AFFIDAVIT OF SERVICE**

I, JERRY DRACZ, Process Server and person of age of majority, of the City of Welland, in the Province of Ontario **MAKE OATH AND SAY** that on June 4, 2008 at 11:05 hours, I served the Expropriée named herein as **LES FRÈRES GREIF CANADA INC.** with a true copy of a **AVIS DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, AFFIDAVIT et PIÈCES**, by leaving the aforesaid as follows:

**TO: STEPHEN CORR**, a reasonable person, employed as Controller and authorized to accept such for **LES FRÈRES GREIF CANADA INC.** at 4219 Park Street, Niagara Falls, Province of Ontario and I have noted under my signature the date and time of service on the backpage of the said proceedings.

**AND I HAVE SIGNED AT WELLAND**

  
 \_\_\_\_\_  
**SWORN BEFORE ME AT WELLAND**  
 This 4<sup>th</sup> day of June, 2008

\_\_\_\_\_  
 A Notary in and for the Province of Ontario